Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500655-20260211-D02_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
—
CANTON DE LE RHEU
—
COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT

Nombre de Conseillers en exercice : 16
Par suite d'une convocation en date du 6 février 2026 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 11 février 2026 à 19h30 sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.
Etaient présents : ARMAND Régine, CILLARD Nathalie, DETOC Erwan, GARIN Julien, LARGOUËT Mathilde, LEBOIS Daniel (pouvoir de M. Besson), MAGAND Jean, MORRE Patrick, RAVEL Jean-Jacques (pouvoir de Mme Bouquet), TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 C.G.C.T.
Etai(en)t absent(s)/excusé(s) : BESSON Etienne (pouvoir à M. Lebois), BOUQUET Christiane (pouvoir à M. Ravel), DOMEC Lucie, DUMORTIER Jean, GUILLEMOIS Alain,
Secrétaire : Myriem TREHIN

N°2/2026	**Bâtiment Médiathèque : Avenant n°2 – Lot n°15 Electricité**

Madame Régine ARMAND, Maire, informe le Conseil municipal que, suite à des modifications mineures dans les solutions techniques retenues, l'avenant suivant est proposé pour le lot n°15-Electricité, **en application de l'article L.2194-1 du Code de la Commande publique (modifications non substantielles)** :

Projet Médiathèque				
Lot	Entreprise	N° avenant	Montant H.T.	Objet de l'avenant
15-Electricité courant fort courant faible	BELLAY JP Rennes	N°2	- 1510.00€ H.T.	- Plus-values dans les locaux Cafétéria/presse et salle mutualisée - Moins-values dans les espaces lecture

Pour rappel, le montant initial du lot n°15 était de 32 000€ H.T.
Avenant 1 : + 398.00€ H.T.
Avenant 2 : - 1510.00€ H.T.
Soit une **diminution** de 3.47%, pour un montant total cumulé de 30 888€ H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants
- Autorise la signature de l'avenant tel qu'exposé ci-dessus,
  - Avenant n°2 au lot n°15 « Electricité » - BELLAY JP RENNES : - 1510.00€ H.T.

Le Secrétaire de séance
Myriem TREHIN

MAIRIE LA CHAPELLE-THOUARAULT * 35590 *

La Maire
Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
Fait à La Chapelle Thouarault